

Grandir

À LAUSANNE

n° 6
hiver 09

«Fais tes devoirs !» Qui n'a jamais entendu ou dit lui-même, et parfois à maintes reprises, ces quelques mots ?

En effet, la vie scolaire ne s'arrête pas après la dernière sonnerie de l'après-midi. Les enfants doivent accomplir encore un travail personnel important afin d'assimiler, de s'entraîner, et d'apprendre à être autonomes et à s'organiser. Idéalement, ils devraient pouvoir le faire dans un endroit calme et adéquat, supervisés par un adulte attentif.

La réalisation des devoirs relève de la responsabilité des familles, mais les circonstances familiales et professionnelles ne sont pas toujours simples. Pour les soutenir dans cette tâche essentielle, mais difficile, la Ville de Lausanne, au travers de son Service des écoles primaires et secondaires (SEPS), a mis en place un large dispositif de devoirs surveillés afin que tout élève, jusqu'en 6^e année, puisse bénéficier d'un espace et d'un encadrement propices à leur réalisation.

Et si en plus des difficultés se font sentir, d'autres mesures peuvent apporter des réponses adéquates aux besoins de

chaque élève. A cet effet, la Ville de Lausanne participe au financement d'institutions qui offrent aux familles une multitude de soutiens ciblés pour accompagner les élèves dans leur parcours scolaire : le service pédagogique du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, la Fondation pour l'animation socioculturelle, les Appart des Epinettes et du Midi entre autres.

Au travers de ce numéro, j'aimerais rendre hommage au travail remarquable des enseignantes et des enseignants, ainsi que de toutes les personnes qui soutiennent les élèves dans leur scolarité. Mais également à vous parents, qui nous faites confiance tout en assurant un cadre familial essentiel à l'épanouissement de votre enfant.

Ces efforts conjugués ont un but commun : préparer chaque enfant à être l'adulte de demain. Et lui donner les meilleurs atouts pour devenir un acteur responsable.

Oscar Tosato
Conseiller municipal



LE RÈGLEMENT EN QUELQUES MOTS

Les élèves inscrits aux devoirs surveillés sont soumis aux règlements de l'établissement et du bâtiment scolaire concernés.

Le règlement complet définissant l'attitude générale et le déroulement des devoirs surveillés est distribué à tous les élèves et leurs parents avec le bulletin d'inscription.

D'autre part, les élèves doivent suivre régulièrement les devoirs surveillés.

LES DEVOIRS SURVEILLÉS : UN SOUTIEN IMPORTANT POUR LES ÉLÈVES LAUSANNOIS

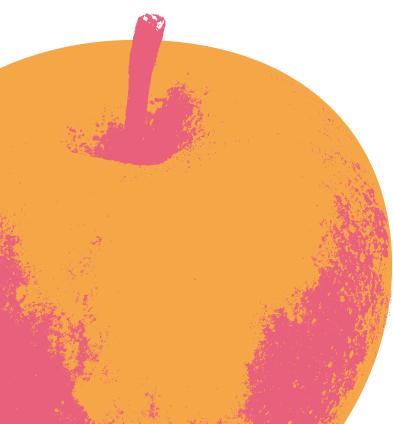
Trois fois par semaine, le lundi, le mardi et le jeudi, près de 2700 élèves fréquentent les devoirs surveillés dans les établissements scolaires de Lausanne. Plus de 220 surveillants de devoirs prennent chacun en charge un groupe comprenant une douzaine d'élèves dans l'un des 42 bâtiments scolaires lausannois. L'effort consenti par la Ville pour cet important dispositif d'aide aux élèves n'est pas nouveau. Appelée dès 1895 «classes gardiennes», puis «études surveillées», cette prestation ne cesse de se développer, parallèlement au développement des APEMS.

L'OBJECTIF DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Les devoirs surveillés visent avant tout à offrir, l'après-midi après l'école, un espace et un encadrement permettant aux élèves inscrits d'effectuer leurs devoirs scolaires dans de bonnes conditions. Ce qui compte en priorité, c'est une présence bienveillante et attentive assurée par des surveillants engagés, encadrés et formés par la Ville. Les devoirs surveillés ne sont donc ni plus ni moins qu'une aide à la réalisation des devoirs. Ils ne doivent pas être confondus avec les appuis scolaires, donnés sur le temps d'école, destinés notamment à des élèves en difficulté en raison de lacunes ou de problèmes d'apprentissage, et prodigués par la maîtresse ou le maître de classe, ou par des enseignants spécialement dévolus à cette tâche.

DEVOIRS SURVEILLÉS AU CYCLE PRIMAIRE ET APEMS : DEUX APPROCHES DIFFÉRENTES MAIS COMPLÉMENTAIRES

Jusqu'à la fin des années 90, ce que l'on appelait alors les «études surveillées» jouait à la fois le rôle d'accompagnement aux devoirs et d'accueil des enfants dont les parents souhaitaient une prise en charge au-delà de l'horaire scolaire. Depuis la mise



en place des APEMS (Accueil Pour Enfants En Milieu Scolaire), une distinction importante a été opérée entre l'aide aux devoirs au travers des devoirs surveillés, tâche directement liée à l'activité scolaire, et l'accueil de jour des enfants répondant à une demande de prise en charge extrafamiliale, en dehors de l'horaire scolaire, et possible jusqu'à 18h30.

Dès 2002, et suite au développement important des APEMS, le temps des devoirs surveillés a donc été réduit à environ une demi-heure pour les élèves de 1re et 2e années et 1 heure pour les plus grands. Cette mesure a permis de différencier clairement les deux prestations, aide aux élèves pour les devoirs scolaires, et, pour les APEMS, accueil avec encadrement éducatif et ludique offrant aux parents la possibilité de bénéficier d'une journée continue pour leurs enfants.

FIN D'APRÈS-MIDI : TROIS SCÉNARIOS POSSIBLES POUR LES ÉLÈVES PRIMAIRES LAUSANNOIS

– L'élève ne va ni aux devoirs surveillés ni à l'APEMS. Il rentre à domicile après les cours.

– L'élève est inscrit uniquement aux devoirs surveillés. A la fin de l'école, soit vers 15h40, il prend alors une pause d'une demi-heure sous la surveillance des adultes responsables. Comme ses camarades inscrits à l'APEMS, il reçoit une collation avant de se rendre avec eux en classe pour y faire ses devoirs jusqu'à 16h45 pour les 1re et 2e années, et jusqu'à 17h30 au plus tard pour les 3e et 4e années. Il rentre ensuite à son domicile.

– L'enfant est inscrit à l'APEMS. Après l'école, il prend la pause et la collation avec ses camarades inscrits aux devoirs surveillés et s'y rend avec eux. Au terme de la période de devoirs surveillés, il rejoint l'APEMS et y reste jusqu'à l'heure convenue avec la famille.

LES DEVOIRS SURVEILLÉS AU CYCLE DE TRANSITION (5^e ET 6^e ANNÉES)

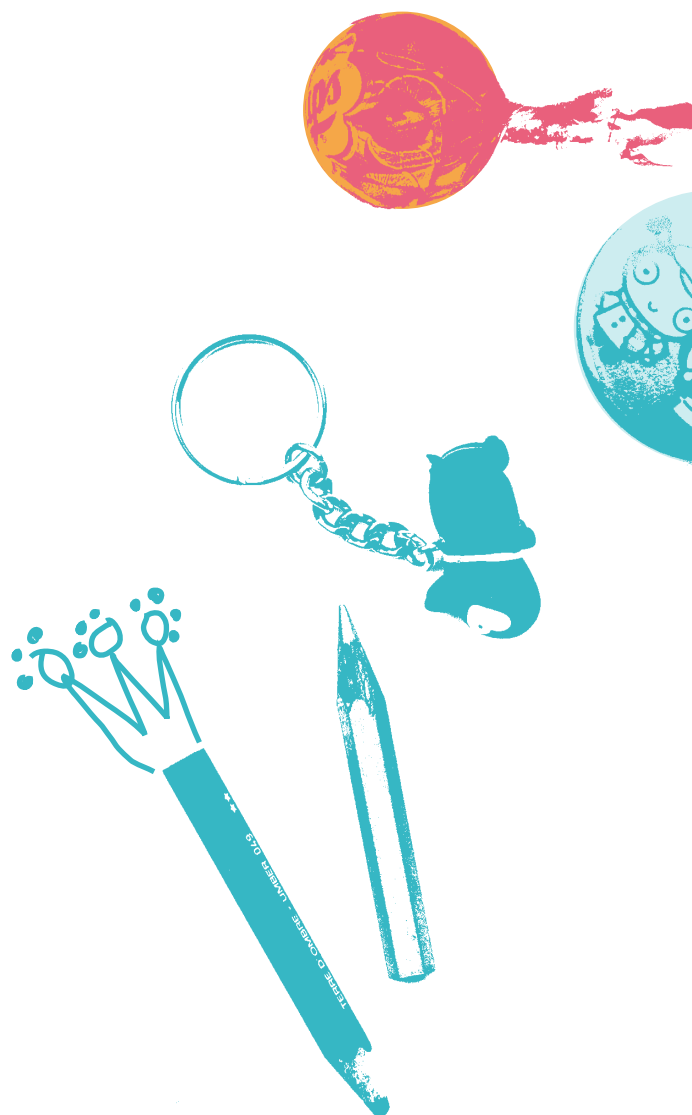
Les devoirs surveillés existent aussi au cycle de transition. Ils sont également organisés par le Service des écoles primaires et secondaires de la Ville, en étroite collaboration avec les directions des établissements secondaires. Les élèves inscrits s'y rendent après la dernière période de l'après-midi le lundi, le mardi et le jeudi pour une durée maximale de 75 minutes.

DANS LE CYCLE SECONDAIRE (7^e, 8^e ET 9^e ANNÉES)

Selon les établissements, des devoirs surveillés sont organisés selon une formule propre à chaque établissement. L'objectif est de permettre à des élèves peu soutenus pour leurs devoirs à domicile, de bénéficier d'un lieu et d'un encadrement adéquat.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● QUI SONT LES SURVEILLANTS DE DEVOIRS ?

- > Des personnes dont la tâche consiste à contrôler que les élèves effectuent leurs devoirs scolaires et à leur venir en aide en cas de difficulté.
- > Au bénéfice d'un CFC, d'un baccalauréat ou d'un titre jugé équivalent.
- > Ayant de l'expérience dans le domaine éducatif ou dans l'enseignement.
- > Très à l'aise en français (oral et écrit) et en mathématiques.
- > Faisant preuve d'intérêt pour l'éducation.
- > Ayant suivi une formation interne avec un stage pratique.
- > Au bénéfice d'une formation continue sous forme de cours et conférences.



DEVOIRS SURVEILLÉS : INSCRIPTION ET TARIFS

Cycle primaire inscription en début d'année scolaire (exceptionnellement possible en cours d'année). Le jour de la rentrée, tous les élèves reçoivent un descriptif accompagné d'un bulletin d'inscription.

Coût : fr. 100.– par semestre (collation comprise). Pour les élèves inscrits en APEMS l'après-midi, le prix des devoirs surveillés est inclus dans le tarif APEMS.

Cycle de transition renseignements et bulletins d'inscription à demander au secrétariat de l'établissement secondaire de l'élève.

Coût : fr. 80.– par semestre (aucune collation n'est servie).

Contact Suzanne Ducret, adjointe responsable des devoirs surveillés.

Service des écoles primaires et secondaires, Place Chauderon 9
tél. 021 315 64 25

suzanne.ducret@lausanne.ch
www.lausanne.ch/deje/seps

Pour les élèves de 7e, 8e et 9e renseignements auprès des directions des établissements secondaires.

CONTACT APEMS

Service de la jeunesse et des loisirs, Place Chauderon 9
4e étage, tél. 021 315 68 23

Informations, tarifs et formulaires d'inscription accessibles sur le site :

www.lausanne.ch/APEMS
ou directement au guichet du Service de la jeunesse et des loisirs.

SPORTS-PASSION

(élèves de la 3e à la 10e année)

Inscriptions encore possibles pour les périodes du 25 mars au 6 mai et du 27 mai au 24 juin.

Service des sports de la Ville de Lausanne, tél. 021 315 14 15
www.lausanne.ch/sports

UN GROUPE DE PARENTS D'ÉLÈVES SE CONSTITUE À LAUSANNE !

Renseignements : Association vaudoise des parents d'élèves – Groupe de Lausanne
lausanne@ape-vaud.ch

tél. 079 822 90 77 www.ape-vaud.ch

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENTS LAUSANNOIS

Le futur Conseil d'établissements lausannois réunira des parents d'élèves, des enseignants, des élus et des représentants d'associations offrant des prestations aux enfants, pour échanger sur des questions en lien avec la vie

OFFRE VACANCES

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation propose aux enfants lausannois un choix d'activités durant les vacances scolaires.

LE PROGRAMME VACANCES ÉTÉ-AUTOMNE 2009 sera distribué en avril dans les classes.

www.lausanne.ch/jeunessevacances

LE PASSEPORT VACANCES de la région lausannoise fête ses 30 ans !

www.lausanne.ch/passeport_vacances

Service de la jeunesse et des loisirs

tél. 021 315 68 22

INFOS PRATIQUES

de l'école. Le règlement de ce Conseil est actuellement en discussion au sein du Conseil communal. Le projet peut être consulté sur le site officiel www.lausanne.ch/preavis (Rapport-préavis 2008/46, 22 octobre 2008).

La mise en place est prévue au cours du premier semestre de l'année scolaire 2009-2010. Les parents recevront un courrier personnel les invitant à se porter candidats.

JEUX INTERNATIONAUX DES ÉCOLIERS D'HIVER

Venez nombreux soutenir les 16 élèves lausannois qui participeront aux compétitions de ski, snowboard, curling et patinage artistique aux Jeux internationaux des écoliers qui se dérouleront du 19 au 22 février dans la région de Vevey-Montreux !
www.icg-riviera2009.ch

LE PÉDIBUS FÊTE SES 10 ANS EN 2009 !

Divers événements marqueront cet anniversaire. Pour en savoir plus :
catherine.zaccaria@lausanne.ch
tél. 021 315 68 36

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS 2009

FÉVRIER

du vendredi 13 février (fin des cours) au lundi 23 février (début des cours)

PRINTEMPS

du vendredi 3 avril (fin des cours) au lundi 20 avril (début des cours)

FÊTE DU TRAVAIL

vendredi 1er mai

ASCENSION

jeudi 21 et vendredi 22 mai

PENTECÔTE

lundi 1er juin

ÉTÉ du vendredi 3 juillet (fin des cours) au lundi 24 août (début des cours)

www.lausanne.ch/vacances